

LA JUSTICE

- fiche vocabulaire -

Les personnes liées à la justice

- le juge
- le jury
- un avocat, une avocate
- la police, les policiers
- un prévenu
- un accusé
- une victime
- le demandeur
- le défendeur

Lieux

- le tribunal
- la prison
- la salle des délibérations
- la salle d'audience

Verbes

- faire appel
- condamner
- juger
- acquitter : déclarer un accusé non coupable du crime pour lequel il est traduit devant la cour d'assises.
- se défendre
- accuser
- être représenté
- être assisté
- inculper
- être arrêté
- nier
- être entendu

Une procédure judiciaire

- **une citation** : document qui, selon les procédures et les juridictions, est transmis soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par voie d'huissier, par lequel une personne est sommée de se présenter devant un tribunal que l'acte lui désigne et à la date y figurant.
- **une citation à comparaître** : convocation adressée à un défendeur, ou à un témoin

ou à toute personne devant être entendue par un juge.

- **un huissier (de Justice)** : se charge de la remise aux parties des actes de procédure, des décisions de justice et des actes extrajudiciaires. Il est aussi chargé de l'exécution des décisions de justice.
- **une requête**
- **un demandeur**
- **un défendeur**

En lien avec la justice

- la présomption d'innocence
- un litige
- un crime
- une arrestation
- la défense
- une audience
- être amené en justice
- aide juridictionnelle